



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réglementation

Question orale n° 1089

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la généralisation des « apéros Facebook » et leurs conséquences sur la santé des jeunes français. Le 13 mai dernier à Nantes, un jeune homme de 21 ans, fortement alcoolisé, est mort lors d'un de ces apéritifs géants, organisé par le biais du réseau social Facebook. On dénombre également une cinquantaine de participants hospitalisés d'urgence pour des comas éthyliques. Outre les problèmes évidents de sécurité, de dégradation, et de l'absence d'organisateur identifié, il voudrait mettre l'accent sur la banalisation de la consommation d'alcool par les jeunes. Comme son nom le précise, cet événement s'organise en partie autour de ce type de consommation addictive. Or elle a fait de ce problème un véritable combat. Dès juillet 2008, elle a mis en place une campagne sur le renforcement de la lutte contre les phénomènes d'alcoolisation massive des jeunes. Cette volonté s'est à nouveau manifestée en mars 2009, dans le texte de loi « Hôpital, patient, santé et territoires » en interdisant la vente d'alcool aux mineurs. Tout comme elle, c'est un sujet auquel il est particulièrement sensible. Le 12 juin prochain, certains internautes ont décidé d'organiser un de ces "apéritifs géants" à Nice. En attendant l'éventuelle interdiction de ces manifestations, il souhaiterait connaître les mesures qu'elle compte mettre en place pour lutter contre ce phénomène inquiétant d'incitation à l'alcoolisation des jeunes.

Texte de la réponse

APÉRITIFS GÉANTS

M. le président. La parole est à M. Rudy Salles, pour exposer sa question, n° 1089, relative aux apéritifs géants.
M. Rudy Salles. Monsieur le ministre, je souhaite alerter Mme la ministre de la santé et des sports sur le problème des apéritifs Facebook et leurs conséquences sur la santé des jeunes Français.

Le 13 mai dernier, à Nantes, un jeune homme de vingt et un ans, fortement alcoolisé, est mort lors d'un de ces apéritifs géants organisés par le biais du réseau social Facebook. On dénombre également une cinquantaine de participants hospitalisés d'urgence pour des comas éthyliques.

Outre les problèmes évidents de sécurité, de dégradation et d'absence d'organiseurs identifiés, je voudrais mettre l'accent sur la banalisation de la consommation d'alcool par les jeunes.

Comme son nom l'indique, cet événement s'organise en partie autour de ce type de consommation addictive. Or la ministre de la santé a fait de ce problème un véritable combat. Dès juillet 2008, elle a lancé une campagne sur le renforcement de la lutte contre les phénomènes d'alcoolisation massive des jeunes. Cette volonté s'est à nouveau manifestée en mars 2009, dans le texte de loi " Hôpital, patients, santé et territoires ", par l'interdiction de la vente d'alcool aux mineurs.

C'est un sujet auquel je suis, tout comme vous, particulièrement sensible. Le 12 juin prochain, certains internautes ont décidé d'organiser un de ces apéritifs géants à Nice. En attendant l'éventuelle interdiction de ces manifestations, je souhaiterais connaître les mesures que vous comptez prendre pour lutter contre ce phénomène inquiétant d'incitation à l'alcoolisation des jeunes.

M. le président. La parole est à M. Marc-Philippe Daubresse, ministre de la jeunesse et des solidarités actives.

M. Marc-Philippe Daubresse, *ministre de la jeunesse et des solidarités actives*. Monsieur le député, comme vous

le savez, à l'initiative de Brice Hortefeux, et avec Roselyne Bachelot, Frédéric Mitterrand et Nathalie Kosciusko-Morizet, nous avons décidé de ne pas prononcer d'interdiction générale de ce que l'on appelle les " apéros géants ", mais nous avons souhaité, en raison de la gravité du sujet, que des interdictions puissent être prononcées au cas par cas, à l'appréciation notamment des préfets et des maires.

Nous voulons être fermes sur le respect de certaines règles, en particulier en matière de prévention, et sur le fait que les organisateurs doivent être identifiés, ce qui est un vrai problème quand le rendez-vous est donné par le réseau Facebook.

J'ai souhaité par ailleurs réunir les organisations de jeunesse, de prévention et de secourisme, et nous avons créé trois groupes de travail : un groupe avec notamment l'Association des maires des grandes villes de France pour mieux accompagner les événements organisés par les jeunes ; un groupe pour revaloriser l'image des jeunes et dépasser les images stigmatisantes qui conduisent un Français sur deux à se faire une idée négative de l'ensemble de la jeunesse, alors que ces événements ne concernent qu'une faible partie de celle-ci ; enfin, avec Roselyne Bachelot-Narquin, nous avons ouvert un groupe de travail pour répondre à l'augmentation des ivresses occasionnelles chez les jeunes.

À ce propos, Mme Bachelot m'a demandé de rappeler qu'à dix-sept ans, l'alcool est la substance psychoactive la plus consommée, et que l'on a tendance à oublier que l'alcool est en Europe la première cause de décès chez les jeunes hommes, notamment le week-end : 56 % des décès de jeunes se produisent le vendredi, le samedi et le dimanche, à cause des accidents de la route, principalement. Vous aurez noté, monsieur le député, que la sécurité routière a diffusé hier un message extrêmement violent montrant les conséquences dramatiques que peut produire la suralcoolisation des jeunes dans ces moments.

Toutefois, en France, d'après les dernières enquêtes, on note une stabilisation des ivresses déclarées chez les adolescents de dix-sept ans. Les nombreuses actions et campagnes réalisées ou soutenues par le ministère de la santé et des sports, et plus largement par l'ensemble du Gouvernement, commencent ainsi à porter leurs fruits.

Pour répondre aux nouveaux modes de consommation d'alcool, le Gouvernement a élaboré, avec le plan santé des jeunes lancé en 2008, une stratégie globale associant des mesures, législatives et réglementaires, de prévention et de soins. Ces mesures sont en cours de déploiement.

De plus, la loi HPST portant réforme de l'hôpital permet, à travers dix mesures, un encadrement de l'offre d'alcool. En particulier, elle simplifie la réglementation en interdisant la vente et l'offre d'alcool à tous les jeunes de moins de dix-huit ans, pour toutes les boissons alcooliques.

Dans le domaine de la prévention, une première campagne médiatique d'alerte sur ce que l'on appelle outre-Manche le *binge drinking* avait été menée par l'INPES dès 2008. Afin d'intégrer les évolutions socio-comportementales et les nouveaux modes de rencontre, Mme Bachelot vient de demander à cet institut de développer l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux comme outils de prévention. Nous communiquons d'ailleurs assez fréquemment sur ces réseaux afin de dissuader les jeunes, quand les conditions de sécurité ne sont pas réunies, de se rendre à des apéros géants interdits.

Enfin, notre stratégie comporte des mesures de prise en charge et d'accompagnement plus particulièrement destinées aux jeunes consommateurs d'alcool en difficulté et en situation de dépendance.

L'action du Gouvernement pour protéger la jeunesse des risques liés à l'alcoolisation massive est donc importante. La mobilisation en vue d'apporter la réponse la plus appropriée au phénomène nouveau des apéros géants a été rapide, coordonnée entre tous les membres du Gouvernement concernés et efficace. Nous vous ferons part dès la rentrée des conclusions des trois groupes de travail.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1089

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 2010, page 5927

Réponse publiée le : 9 juin 2010, page 4053

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 1er juin 2010